



# Marais alcalin et prairies humides de Baon

Directive Habitats, Faune, Flore

**Numéro européen** : FR2600996

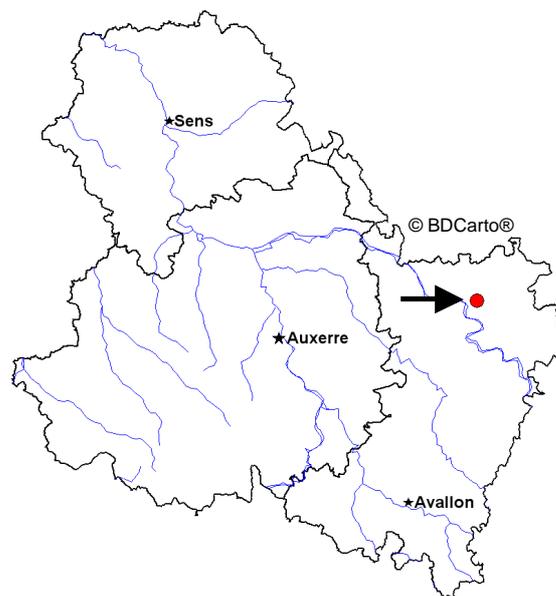
**Numéro régional** : 41

**Département** : Yonne

**Arrondissement** : Avallon

**Commune** : Tanlay, Baon

**Surface** : 21 hectares



Le marais de Baon-Tanlay est localisé dans le Tonnerrois, à l'est du département de l'Yonne. Installé à la confluence des rus de Baon et Mélissey, dans un paysage où alternent bois de feuillus et cultures céréalières essentiellement, le marais accueille une faune et une flore diversifiées, adaptées aux différents degrés d'humidité.

## Le patrimoine naturel d'intérêt européen



**Les marais alcalins et prairies humides associées** : Milieux marécageux ouverts à surface restreinte, les marais et les prairies humides sont localisés dans les fonds de la vallée du ru de Baon. Liés aux variations de la nappe et riches en carbonates de calcium, ces habitats naturels d'intérêt européen sont dominés par des touradons de Molinie et accueillent une flore adaptée à la submersion et à la sécheresse temporaires et une faune spécifique, comme l'Agrion de

mercure.



**Les milieux aquatiques** : Principalement représentés par le ru de Baon, ses anciens cours et le ruisseau de Quincy, les milieux aquatiques aux eaux courantes et fraîches sont favorables à plusieurs espèces animales. Ils hébergent le Chabot, poisson très sensible aux pollutions vivant tapi dans le fond des ruisseaux.



**Les forêts inondables** : Les milieux forestiers, dont les plus remarquables sont les aulnaies-frenaiés implantées le long des cours d'eau et les chênaies pédonculées de fonds de vallons, occupent près de 75% de la surface du site.

Ils contribuent à lutter contre l'érosion des berges, jouent un rôle dans l'épuration des eaux de la nappe phréatique en assimilant les nitrates et sont utilisés par un important cortège d'espèces animales. Parmi elles, 8 espèces de chauves-souris, dont 4 d'intérêt communautaire.

## Les enjeux sur le site



ne - Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, octobre 2013 – Site n° 41 : Marais de Baon

A l'origine de la proposition du site au Réseau Natura 2000, les marais alcalins et les prairies humides associées sont des habitats naturels fragiles et en régression à l'échelle européenne. Au vu de leur richesse écologique et des menaces, à la fois naturelles et anthropiques auxquelles ils sont soumis, ils constituent un enjeu de conservation prioritaire.

- ❖ Les actions anthropiques tels les drainages ou tout autre aménagement réalisé sur l'ensemble du bassin versant et susceptible de modifier le régime hydraulique représentent la principale cause de déclin des milieux humides de marais et de prairies, en contribuant à leur assèchement et en accélérant la colonisation par les ligneux.
  - ⇒ Restaurer l'alimentation en eau des milieux humides et prendre en compte leur sensibilité à l'échelle du bassin versant.
- ❖ L'absence de pratiques d'entretien laisse libre cours au développement de la végétation herbacée et à l'apparition d'arbustes, provoquant la fermeture progressive des milieux.
  - ⇒ Réaliser en urgence des actions d'entretien adaptées aux marais et aux prairies en voie de fermeture.



Hormis le Chabot des rivières, les ruisseaux n'abritent aucune autre espèce aquatique d'intérêt européen. Si ils ne présentent pas d'enjeu particulier en tant que tel, leur maintien dans un bon état de conservation apparaît essentiel au regard du rôle fonctionnel important qu'ils ont vis-à-vis des zones humides et de leur état de conservation médiocre que laisse suggérer la présence importante d'algues filamenteuses.

- ⇒ Préserver les cours d'eau et leur fonctionnalité. Prendre en compte leur sensibilité lors de toute pratique réalisée à l'échelle du bassin versant et susceptible d'avoir une influence en aval.



L'enjeu sur les milieux forestiers réside principalement sur la naturalité des boisements.

- ⇒ Préserver la naturalité des boisements par une gestion sylvicole adaptée aux habitats naturels.